



## Tuteurs énergie et eau : échéancier administratif et financier

### Mesure « Action sociale » (Liste des CPAS concernés)

#### Subvention Aide à la Promotion de l'Emploi (APE)

Administration compétente	Étapes de la procédure	Échéances
Le Forem Boulevard Joseph Tirou, 104 6000 Charleroi	Déclaration de l'employé en ligne, via l'espace entreprise du Forem : <a href="https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-aides-promotion-emploi.html">https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-aides-promotion-emploi.html</a>	Dans un délai de 6 mois à dater de l'engagement du travailleur.

#### Subvention 10 000 euros

Administration compétente	Étapes de la procédure	Échéances
SPW Intérieur et Action sociale Département Action sociale Avenue Gouverneur Bovesse, 100 5100 Jambes (NAMUR) <a href="mailto:actionsociale@spw.wallonie.be">actionsociale@spw.wallonie.be</a> <a href="mailto:carine.gielen@spw.wallonie.be">carine.gielen@spw.wallonie.be</a>	Réception de la notification officielle relative au subside complémentaire et réception de l'avance.	Dans un délai de 2 mois suivant l'engagement de l'arrêté.
	Rapport financier comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>état détaillé des dépenses avec décompte des frais généraux ;</li> <li>justificatifs des dépenses (fiches de salaires, preuves des frais de fonctionnement liés à l'activité) ;</li> <li>éventuelle convention avec un partenaire et preuves de paiement à celui-ci.</li> </ul>	Pour le 26 février au plus tard pour les données de l'année antérieure.  Après quoi, le SPW envoie une déclaration de créance complétée qu'il conviendra de signer et de renvoyer afin de recevoir l'éventuel solde de la subvention.
	Rapport d'activités en ligne commun au dispositif PAPE.	Lien transmis par la Fédération des CPAS début janvier à compléter pour le 31 janvier.



## Subvention suite aux inondations (1/1/2024 - 30/06/2025)

### Ministre de l'Énergie (Liste des CPAS concernés)

Administration compétente	Étapes de la procédure	Échéances
SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie Département de l'Energie et du Bâtiment durable Rue des Brigades d'Irlande 1 5100 NAMUR (Jambes) <a href="mailto:secretariatenergie.dgo4@spw.wallonie.be">secretariatenergie.dgo4@spw.wallonie.be</a> <a href="mailto:killian.anexditchenaud@spw.wallonie.be">killian.anexditchenaud@spw.wallonie.be</a>	Réception de la notification officielle relative au subside et réception de l'avance.	Notification transmise le 2 avril 2024.
	Envoi des pièces justificatives : <ul style="list-style-type: none"> <li>• tableau récapitulatif reprenant le montant total utilisé ;</li> <li>• factures des formations suivies ;</li> <li>• fiches de paie du tuteur engagé pour la période concernée.</li> </ul>	Pour le 31 juillet 2025. Après vérification des montants, le montant à réclamer ou à rembourser sera communiqué par l'Administration. Le solde sera versé sur base d'une déclaration de créance.
	Rapport d'activités en ligne commun au dispositif PAPE.	Lien transmis par la Fédération des CPAS début janvier à compléter pour le 31 janvier.

### Ministre de l'Environnement (Liste des CPAS concernés : Esneux, Limbourg, Pepinster)

Administration compétente	Étapes de la procédure	Échéances
SPW Agriculture, Ressources naturelles, Environnement Département de l'Environnement et de l'Eau Avenue Prince de Liège, 15 5100 Jambes <a href="mailto:francis.delloye@spw.wallonie.be">francis.delloye@spw.wallonie.be</a>	Réception de la notification officielle relative au subside et réception de l'avance.	Notification transmise le 4 mars 2024.
	Envoi des pièces justificatives : <ul style="list-style-type: none"> <li>• tableau récapitulatif reprenant le montant total utilisé ;</li> <li>• factures des formations suivies ;</li> <li>• fiches de paie du tuteur engagé pour la période concernée.</li> </ul>	Pour le 31 juillet 2025. Après vérification des montants, le montant à réclamer ou à rembourser sera communiqué par l'Administration. Le solde sera versé sur base d'une déclaration de créance.
	Rapport d'activités en ligne commun au dispositif PAPE.	Lien transmis par la Fédération des CPAS début janvier à compléter pour le 31 janvier.



## Mesure « Action sociale » - Liste des CPAS concernés

CPAS SUBSIDIE	CPAS PARTENAIRES
Amay	-
Andenne	
Ath	
Binche	
Braine-l'Alleud	
Braives	Verlaine - Burdinne
Charleroi	-
Chaufontaine	-
Ciney	-
Colfontaine	-
Comines-Warneton	
Courcelles	-
Couvin	-
Durbuy	-
Ellezelles	Lessines
Estinnes	Erquelinnes
Fernelmont	Ohey
Flémalle	-
Fléron	-
Fleurus	-
Floreffe	
Fontaine-l'Evêque	-
Frameries	-
Huy	-
Jemeppe-sur-Sambre	Sombreffe
La Louvière	
Liège	
Manage	
Marche-en-Famenne	-
Mettet	-
Mons	-
Mouscron	-
Namur	-
Ottignies-Louvain-la-Neuve	
Oupeye	
Pepinster	Olné
Plombières	Baelen - Welkenraedt
Profondeville	-
Rebecq	Tubize - Braine-le-Château-Ittre
Rochefort	
Sambreville	-
Soignies	-
Sprimont	
Verviers	-
Villers-le-Bouillet	Engis - Modave
Virton	-
Walcourt	
Wanze	-



## Mesure « Inondations » - Ministre de l'Énergie

### Liste des CPAS concernés

CPAS subsidiés
Aiseau-preles
Andenne
Aywaille
Chatelet
Chaufontaine
Comblain au pont
Dalhem
Dinant
Dison
Eupen
Ferrieres
Hamoir
Ham-sur-Heure-Nalinnes
Houyet
La roche-en-ardenne
Olné
Rendeux
Soumagne
Spa
Stavelot
Verviers
Wavre